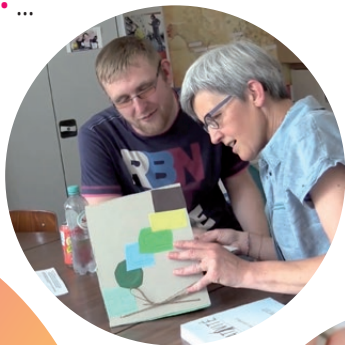


DES EXEMPLES CONCRETS

- Un étudiant souffrant d'une maladie chronique doit régulièrement s'absenter. Il souhaite que ses enseignants soient informés de sa situation particulière et que son parcours soit aménagé pour tenir compte de ses absences répétées.
- Un étudiant dyslexique voudrait que les conditions de passation de ses examens soient adaptées en fonction de son trouble de l'apprentissage.
- Une étudiante en situation de handicap s'interroge par rapport à ses prochains stages : comment les professionnels vont-ils l'accueillir ? Quelles informations leur communiquer sur sa situation ? Comment envisager et organiser un stage à l'étranger (Erasmus) ? Quels partenaires réunir autour de son projet de stage ?
- ...



À QUI S'ADRESSER ?

- > **Au relais inclusion de son cursus**
- > **Ou via l'adresse mail inclusion@helmo.be**
- > **Échéances**

Le dossier complet de demande d'accompagnement doit être introduit au plus tard le **15 octobre** pour bénéficier de l'accompagnement de la cellule Inclusion à partir du premier quadrimestre et au plus tard le **1^{er} mars** pour le reste de l'année académique.



→ helmo.be/inclusion

Inclusion

INCLUSION

